



**Termes de référence de la mission d'évaluation finale
du projet Elections**

Intitulé du poste:	Consultant international spécialiste de l'évaluation de projets
Lieu d'exécution:	Brazzaville
Domaine:	Gouvernance démocratique
Durée des services	Quarante (40) jours
Date de prise de fonction	A la signature du contrat

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

Le Congo est un pays situé en Afrique centrale qui s'étend sur une superficie de 342 000 kilomètres carrés, avec une fenêtre de 170 kilomètres sur l'océan Atlantique (à l'ouest) et partage ses frontières avec le Centrafrique au Nord, le Cameroun au Nord-Ouest, le Gabon à l'Ouest, le Cabinda (Angola) à l'extrême Sud-Ouest, et la République démocratique du Congo à l'Est et au Sud. Les enquêtes ECOM révèlent que la population congolaise a crû de 3,0% en moyenne annuelle entre 2005 et 2011, passant de 3,551 millions d'habitants en 2005 à 4,085 millions d'habitants en 2011. Sur le plan économique, il sied de noter que le pays a enregistré un taux de croissance moyen de l'ordre de 7,0% au cours de la période 2008-2012, tiré aussi bien par le secteur pétrolier (9,6%) que par le secteur hors pétrole (4,0% en 2009, 6,4% en 2010, 8,0% en 2011 et 10,0% en 2012). Le secteur non pétrolier a évolué grâce aux efforts soutenus dans les télécommunications (10%), l'agriculture (3,9%), les industries manufacturières (5,4%), les transports et le commerce (11,7%), fruit des réformes structurelles engagées durant la période, conjuguées aux efforts de renforcement des infrastructures, notamment dans les domaines du transport et de l'énergie. Toutefois, depuis 2014, le PIB qui était dominé à plus de 70% par le secteur pétrole a commencé à décroître avec la baisse continue des cours de l'or noir. Depuis lors, le pays s'est retrouvé dans la logique des collectifs budgétaires.

Le PNUD, conformément à son ambition de promotion du développement dans le monde, s'est doté d'un Plan d'Action Stratégique pour la période 2014-2017 qui vise entre autres résultats stratégiques à faire que « les attentes des citoyens soient satisfaites notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique ». En application de cette stratégie, le Bureau de la Représentation du PNUD au Congo a élaboré et signé avec le Gouvernement de la République du Congo, un Document de planification des actions de coopération au titre du nouveau cycle de programmation 2014-2018 à savoir le CPAP ou Plan d'Action du Programme de Pays, dont l'objet est d'opérationnaliser ses engagements souscrits dans le cadre du CPD signé avec le Gouvernement et dans l'UNDAF

cosigné avec l'ensemble des Agences du Système des Nations Unies intervenant au Congo. C'est dans ce contexte que, dans cette perspective des élections législatives de 2012 et locales de 2013, certains partenaires au développement dont le PNUD, l'Ambassade des USA, l'Union Européenne, la France ont convenu en toute responsabilité, de s'impliquer dans l'accompagnement de l'éclosion de la culture électorale et démocratique au Congo. Ils avaient ainsi élaboré et mis en œuvre un « Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs Etatiques et non Etatiques du Processus Electoral en République du Congo ». Le but étant d'assurer, d'une part une plus grande participation des populations vulnérables (notamment les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les personnes souffrant d'un handicap) au processus électoral en 2012 à travers un renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) et un programme de financement de leurs actions sur le terrain; d'autre part, dans la continuité de l'appui apporté en 2009 à la Direction Générale des Affaires Electorales (DGAE) et la Commission Nationale des Elections (CONEL).

Il s'agissait également d'apporter un appui institutionnel aux deux structures clé que sont la DGAE et la CONEL ainsi qu'au Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) afin qu'elles soient en mesure de mieux conduire la préparation des élections législatives de juillet 2012 et des élections locales de 2013 qui se sont finalement tenues en septembre 2014.

Le Projet a en effet été conçu à la suite d'une évaluation des besoins des institutions en charge de la gestion des élections et aussi l'évaluation de la société civile, mais aussi à la suite d'une demande pressante formulée dans ce sens par les acteurs politiques auprès de la Communauté Internationale, singulièrement auprès du PNUD. Lors la concertation politique d'Ewo de décembre 2011, l'ensemble de la classe politique congolaise, ainsi que la société civile, avait réitéré le souhait de voir le PNUD poursuivre son appui à l'organisation des élections libres, crédibles et transparentes au Congo.

A la faveur de ce Projet, les partenaires financiers et le PNUD ont assuré un accompagnement aux processus électoraux depuis 2012, date du lancement effectif des activités, jusqu'à cette année 2014. Le présent rapport est élaboré et soumis par le PNUD pour le compte de tous les partenaires technique et financiers impliqués, pour rendre compte des activités et des résultats réalisés en 2014, qui est également l'année d'achèvement du Projet. Tout en rappelant que les activités des années antérieures ont donné lieu (i) à des rapports annuels narratifs et financiers et (ii) à un rapport narratif de synthèse de même qu'à un rapport financier global, produits en juin dernier, couvrant toute la durée de la mise en œuvre du Projet jusqu'au 6 mai 2014, date d'expiration de la convention de financement de l'Union Européenne.¹

Les activités du projet ont été clôturées en décembre 2014 et le PNUD avait élaboré et soumis aux partenaires un rapport. Conformément aux règles établis, le projet doit faire l'objet d'une évaluation finale. C'est dans ce cadre qu'un consultant international spécialiste de l'évaluation va être recruté pour apporter son expertise au PNUD pour réaliser l'évaluation finale du projet. Les présents termes de référence décrivent les objectifs, le contenu et les modalités d'exécution de la mission.

¹ Le PNUD élabore et soumet les rapports d'activité à l'attention du Gouvernement et de toutes les Parties prenantes en sa qualité de maître d'ouvrage délégué ou agent de mise en œuvre du Projet.

II – OBJECTIFS DE LA MISSION :

1) **Objectif général** : L'évaluation a pour objectif d'apprécier les résultats obtenus par le PNUD Congo et ses partenaires (Gouvernement et bailleurs), au regard des produits livrés et des résultats réalisés. En d'autres termes, l'évaluation vise à mesurer la contribution du PNUD à l'atteinte des objectifs fixés au titre des différentes composantes du Projet.

Au-delà, il alimentera la réflexion stratégique du PNUD et ses partenaires, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des prochains partenariats.

2) **Objectifs spécifiques** : Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont ici présentés par composante.

A. Résultats de la mise en œuvre du projet

✓ Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'intervention du Projet, à travers l'analyse des produits livrés et leur contribution à la réalisation des résultats concernant l'amélioration de la situation des groupes défavorisés ;

✓ Evaluer la durabilité et la contribution des résultats du Projets aux conditions du développement en République du Congo ;

✓ Evaluer la perception et le degré de satisfaction des autres parties prenantes et bénéficiaires, vis-à-vis de la mise en œuvre du projet, par rapport aux résultats obtenus et aux effets induits;

✓ Evaluer la qualité, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des processus de planification, d'exécution et de suivi et évaluation appliqués par le Gouvernement, les bailleurs de fonds et le PNUD Congo dans la programmation des activités des produits et des résultats du Projet.

B. Stratégies partenariales, techniques et budgétaires adoptées

✓ Evaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des partenariats techniques et financiers développés par le PNUD Congo (sélection des partenaires et prestataires, qualité des collaborations, utilisation des contributions financières tierces, etc.), dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;

✓ Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la gestion et des investissements des fonds propres du PNUD Congo engagés dans le projet.

C. Enseignements à tirer

✓ Analyser les facteurs (contraintes, opportunités, menaces, etc.) qui ont influencé l'exécution des activités du projet et la livraison des produits ;

✓ Tirer des enseignements de la mise en œuvre du projet et formuler des recommandations susceptibles d'aider à la conception et à l'exécution d'autres projets à venir.

III – PORTEE DE L'EVALUATION – CONTENU :

Le consultant évaluera le projet à travers l'analyse des différents résultats prévus et de façon spécifique, les résultats en matière d'emplois ou auto emplois, de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation et formation, assainissement).

Le consultant sera guidé dans ses analyses par les principes suivants :

- ✓ L'appropriation nationale ;
- ✓ Le renforcement des compétences locales et nationales ;
- ✓ L'égalité des genres ;
- ✓ Les droits humains ;
- ✓ La coopération Sud-Sud.

Par ailleurs, pour chaque résultat, le consultant devra répondre aux questions et préoccupations suivantes, ici déclinées en trois (3) composantes :

A. Résultats obtenus de la mise en œuvre du projet :

1) Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'intervention du Projet, à travers l'analyse des produits livrés et leur contribution à la réalisation des résultats concernant l'amélioration de la situation des groupes défavorisés :

- ✓ Evaluer la pertinence des produits livrés, au regard de leur contribution à la réalisation des résultats ;
- ✓ Evaluer l'efficacité des produits livrés, au regard de leur contribution à la réalisation des résultats ;
- ✓ Evaluer l'efficience des produits livrés, au regard de leur contribution à la réalisation des résultats.

2) Evaluer la durabilité et la contribution des effets réalisés aux conditions du développement en République du Congo

- ✓ Evaluer la contribution des résultats réalisés aux conditions du développement en République du Congo, et notamment leur contribution aux composantes du projet ;
- ✓ Evaluer la durabilité des résultats atteints sur le développement en République du Congo, au regard du contexte actuel, de la stratégie adoptée et des projections disponibles.

3) Evaluer la perception et le degré de satisfaction des autres parties prenantes et bénéficiaires, vis-à-vis de la mise en œuvre du projet, par rapport aux résultats obtenus et aux effets produits

- ✓ Evaluer le degré de satisfaction des partenaires nationaux, impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Evaluer le degré de satisfaction des bailleurs de fonds mobilisés en faveur de la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Evaluer le degré de satisfaction des organisations de la société civile mobilisées en faveur de la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Evaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires de produits livrés par le PNUD et ses partenaires (deux par composante)².

4) Evaluer la qualité, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des processus de planification, suivi et évaluation mis en œuvre par le PNUD Congo et ses partenaires dans la programmation des produits et des résultats

² Les six (6) produits évalués ici seront sélectionnés conjointement, par toutes les parties prenantes à la mise en œuvre et à l'évaluation du CPAP.

- ✓ Evaluer la qualité, la cohérence, l'efficacité et l'efficience de la programmation (planification, suivi, évaluation) des produits ;
- ✓ Evaluer la qualité, la cohérence, l'efficacité et l'efficience de la programmation (planification, suivi, évaluation) des résultats.

B) Stratégies partenariales, techniques et budgétaires adoptées

1) Evaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des partenariats techniques et financiers développés par le PNUD Congo (sélection des partenaires et prestataires, qualité des collaborations, utilisation des contributions financières tierces, etc.), dans le cadre de la mise en œuvre du projet :

- ✓ Evaluer la plus-value des interventions du PNUD Congo, au regard des interventions des autres acteurs de l'aide au développement dans le pays ;
- ✓ Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la stratégie partenariale du PNUD Congo en matière de mobilisation et d'utilisation des contributions financières tierces ;
- ✓ Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la stratégie partenariale du PNUD Congo pour la mise en œuvre de son programme d'intervention.

2) Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la gestion et des investissements des fonds propres du PNUD Congo

C) Enseignements à tirer :

Au terme de l'évaluation, le consultant devra dégager les leçons à tirer de cette expérience de mise en œuvre du Projet Elections. A cet effet il doit :

1) Analyser les facteurs (contraintes, opportunités, menaces, etc.) qui ont influencé l'exécution des activités du projet et la livraison des produits

- ✓ Identifier les principales contraintes ayant fait obstacle à la réalisation des résultats ;
- ✓ Identifier les principaux atouts ayant contribué à la réalisation des résultats.

2) Formuler des recommandations susceptibles d'aider à la conception et à l'exécution du prochain cycle de programmation (2014 – 2018)

- ✓ Pour chaque résultat, formuler des recommandations pour améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des actions mises en œuvre en faveur de leur réalisation ;
- ✓ Pour chaque objectif spécifique de l'évaluation, formuler des recommandations à partir des analyses réalisées ;
- ✓ Formuler des recommandations pour favoriser la mise en œuvre des prochains projets, en évitant les contraintes identifiées ;
- ✓ Formuler des recommandations pour tirer profit des atouts identifiés, dans la mise en œuvre des prochains projets.

V - MODALITES D'EXECUTION - SUPERVISION – EMPLOI D'UN EXPERT NATIONAL :

Le consultant travaillera sous la supervision du Représentant Résident Adjoint du PNUD et sous la responsabilité directe de l'Unité Gouvernance. Il s'adjoindra les services d'un expert national des questions de gouvernance électorale qu'il identifiera et recrutera avec l'appui du PNUD qui l'aidera à collecter des curriculums vitae et à les analyser en vue de sélectionner un candidat le mieux placé pour assurer au consultant international l'apport nécessaire en vue du succès de la mission.

L'expert national sera pris en charge par le consultant international qui le paiera sur la base d'un taux journalier généralement appliqué au plan local pour des prestations similaires, au moyen des ressources que le PNUD versera au consultant international au titre des frais remboursables à prévoir dans sa proposition financière.

Le consultant international bénéficiera par ailleurs de l'appui du PNUD pour la facilitation de ses contacts avec les acteurs nationaux des processus électoraux (administrations, partis et associations politiques, société civile, CONEL ou CNEI, etc.), ayant intervenu comme Parties prenantes dans le Projet Elections.

VII - ORGANISATION DE LA MISSION - RESULTAS ATTENDUS - LIVRABLES :

7-1- Organisation de la mission :

Le consultant international organisera son travail de manière à avoir une meilleure appréhension de la situation et des problèmes, en vue d'un traitement conséquent et d'une mise en œuvre partagée par tous les acteurs, des solutions envisagées. Il privilégiera l'approche participative et de la recherche-action.

En début de sa mission, le consultant tiendra des séances de travail avec le Ministère du Commerce et de la Consommation ensemble avec l'Unité de coordination du PTA, en vue de s'assurer de la pertinence des termes de référence du programme de travail qu'il fera confirmer. Dans la réalisation de sa mission, le consultant recueillera l'avis de tous les acteurs impliqués dans la régulation du commerce au niveau de tous les acteurs de la vie économique nationale.

7-2- Livrables : Le rythme de soumission des rapports doit être le suivant :

Les consultants sont appelés à produire un rapport évaluant les résultats du Projet et comprenant des recommandations concrètes pour les prochains projets ; ce rapport se déclinera en trois sous-livrables :

- ✓ Un rapport initial d'évaluation présentant l'objet et la portée de l'évaluation, une matrice d'évaluation, un calendrier des étapes clés, une liste détaillée des exigences en matière de ressources nécessaires à l'évaluation, ainsi que les principaux éléments du contexte de mise en œuvre du projet et la compréhension du projet et des procédures du PNUD ;

- ✓ Un rapport provisoire contenant les analyses et les résultats de l'évaluation conformément aux TDR de la mission ; ledit rapport se prononcera notamment sur la performance de l'appui du PNUD et son rôle, les leçons tirées, les recommandations, ainsi que sa stratégie d'intervention en République du Congo.

✓ Un rapport d'évaluation final tenant compte des observations et commentaires des parties prenantes ;

7.3. Rythme de remise des rapports :

Rapport initial	: T 0 + 1 semaine ;
Etat des données collectées validées par les Parties	: T 0 + 2 semaines
Rapports provisoires validés (spécifiques et d'évaluation)	: T 0 + 3 semaines ;
Rapport définitif d'évaluation	: T 0 + 1 semaine.

7.4. Structure proposée pour le rapport final

Le rapport final ne devra pas dépasser 50 pages, mais devra intégrer des annexes pertinentes et utiles pour la compréhension du document et son exploitation future. Il devra plus ou moins se présenter de la façon suivante :

- ✓ Résumé (2 pages) ;
- ✓ Méthodologie utilisée (1 – 2 pages) ;
- ✓ Contexte de mise en œuvre du projet (2 – 3 pages) ;
- ✓ Présentation des stratégies et des interventions du PNUD (4 – 5 pages) ;
- ✓ Présentation des conclusions de l'évaluation, conformément aux critères retenus et à la portée de l'évaluation définie plus haut (30 – 35 pages) ;
- ✓ Conclusions et recommandations (2 – 3 pages) ;
- ✓ Annexes : termes de référence, liste des partenaires rencontrés, entretiens réalisés, documents exploités, exemples d'outils mobilisés, etc.

NB : Chaque document dans sa version finale doit être déposé en 4 exemplaires, dont un exemplaire en fichier numérique.

VIII - RESPONSABILITES :

Le consultant international et le consultant national devront :

- Réaliser la mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de qualité ;
 - Réaliser l'analyse de la performance du PNUD en appliquant la méthodologie présentée et acceptée par le bureau ;
 - Mettre toute son expertise dans l'élaboration du rapport d'évaluation ;
 - Intégrer les commentaires pertinents des participants prenantes à l'atelier de validation des documents, en vue de produire des versions finales de qualité du document de d'évaluation ;
 - Se conformera aux instructions qui lui sont données par le PNUD et le ministère concernant le programme de la mission, le montant des sommes allouées ainsi que les priorités dans l'exécution de l'étude.

IX - COMPETENCES :

Compétences Fondamentales :

- Démontrer une intégrité en se conformant aux valeurs et normes déontologiques des Nations Unies;
- Démontrer un engagement à la vision, la mission et valeurs du PNUD ;
- Démontrer une sensibilité et adaptabilité au niveau de la culture, du genre, de la religion, de la race, de la nationalité et de l'âge.

Compétences Fonctionnelles:

Responsabilité globale et travail d'équipe:

- Sert et contribue à la vision, la mission, les valeurs et les objectifs stratégiques du PNUD
- Participe effectivement dans un environnement basé sur le travail d'équipe, le partage de l'information, la collaboration et la coopération avec les autres
- Réagit de façon flexible et positive au changement, à travers une participation active.

Aptitude interactives:

- Etablit des normes et objectifs de performance et assume les responsabilités y afférentes

Partenariat et Mise en Réseau:

- Recherche et met en application des connaissances, informations et bonnes pratiques de l'intérieur comme de l'extérieur du PNUD.

Orientation sur les Résultats:

- Planifie et produit des résultats de qualité pour atteindre les objectifs visés

Innovation et Discernement:

- Contribue des idées et les approches novatrices et pratiques pour faire face à des situations complexes
- S'efforce de fournir des services de qualité centrés sur le client (à l'interne comme à l'externe)

Communication:

- Démontrer de bonnes aptitudes de communication écrite et orale

Connaissance du travail et Expertise:

- Exécute les tâches quotidiennes de façon efficace et systématique
- Utilise la technologie de l'information comme outil et comme ressource.
- Est motivé et démontre une capacité à poursuivre son développement personnel et à apprendre.

X - QUALIFICATIONS REQUISES :

Le consultant international doit avoir :

▪ **Education** : Au moins un diplômé de 3^e cycle universitaire (DEA ou master 2) en Gestion, Economie, Planification, Sciences politiques, droit, ou diplôme équivalent

▪ **Expérience** : (i) Minimum de 8 ans d'expérience professionnelle ; (ii) Au moins une référence dans le domaine de l'évaluation des projets; (iii) Expérience de travail avec un gouvernement étranger et un ou plusieurs bailleurs de fonds ou organismes internationaux d'appui au développement, notamment ceux du système des Nations Unies ; (iv) Solide connaissance du contexte congolais et une expérience probante en Afrique centrale francophone constituent un atout ;

▪ **Autres** : (i) Familiarité avec les questions d'élections et de démocratie en Afrique et dans les pays en développement ; (ii) Très bonnes capacités d'analyse, de

synthèse et de rédaction ; (iii) Bonne maîtrise de l'outil informatique (ordinateurs et logiciels de bureau (MS Word, Excel, etc. ainsi que internet)

- **Langues** : (i) Une excellente maîtrise de la langue française est exigée ; (ii) la connaissance de l'anglais est un atout.

Le consultant national doit avoir :

- **Education** : Au moins un diplômé de 2^e cycle universitaire (Maîtrise ou master 1) en Gestion, Economie, Planification, Sciences politiques, droit, ou diplôme équivalent

- **Expérience** : (i) Minimum de 5 ans d'expérience professionnelle ; (ii) au moins une référence dans le domaine de l'évaluation des projets ; (iii) Expérience de travail avec un ou plusieurs organismes internationaux d'appui au développement, notamment ceux du système des nations unies.

- **Autres** : (i) Familiarité avec les questions d'élections et de démocratie au Congo ; (ii) Très bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ; (iii) Bonne maîtrise de l'outil informatique (ordinateurs et logiciels de bureau (MS Word, Excel, etc. ainsi que internet)

- **Langues** : (i) Une excellente maîtrise de la langue française est exigée ; (ii) la connaissance de l'anglais est un atout.

XI - DUREE DE LA MISSION :

La mission aura une durée de quarante (40) jours n'incluant pas les délais de validation des livrables. Le consultant devra remettre le rapport initial ou de démarrage de l'évaluation à la fin de la première semaine de la mission. Il devra remettre les rapports provisoires (rapports spécifiques et rapports d'évaluation) à la fin de troisième semaine suivant le démarrage de la mission. La transmission des versions finales des documents et le rapport de fin de mission ne devrait pas excéder une semaine après la restitution des rapports provisoires.

XIII – COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le soumissionnaire devra présenter une offre contenant de manière séparée (si courrier, dans deux enveloppes distinctes ; si courrier électronique, dans deux documents attachés différents). La partie technique et opérationnelle de sa proposition d'une part et la partie financière de sa proposition d'autre part.

En termes de contenu, chaque partie de la proposition comprendra les éléments suivants

1. Proposition technique et opérationnelle :

La proposition technique doit comprendre :

- a. Une courte note (2 pages maximum) dans laquelle le soumissionnaire présente sa compréhension des termes de référence de la mission et éventuellement, les questions et réserves relatives aux termes de référence ;
- b. Le curriculum vitae du consultant (ou les curriculums vitae de l'équipe de consultants associés à la mission en cas d'une consultation des bureaux d'études ou de groupes de consultants) ;

- c. La répartition des tâches au sein de l'équipe lorsqu'il s'agit d'un bureau d'études ou d'un groupe d'experts organisés ;
- d. Le calendrier de travail et de livraison des produits ;
- e. Une présentation du bureau d'études le cas échéant.

2. Proposition financière :

Le soumissionnaire indiquera les coûts des services qu'il se propose de fournir dans un tableau des coûts approprié. Ces coûts couvriront les charges et honoraires du consultant, ainsi que tous les autres coûts directs et indirects supportés par le consultant.

Les coûts de transport, de reproduction des documents et de tous les équipements divers nécessaires pour la bonne exécution de la mission seront spécifiés par le consultant. Le coût de la rémunération du consultant sera arrêté dans le contrat de services auquel seront annexés les présents termes de référence. Les versements seront effectués au rythme de production des livrables attendus validés.

XIV - MÉTHODE D'ÉVALUATION – CLASSEMENT DES PROPOSITIONS :

14.1. Méthode d'évaluation :

L'évaluation des offres techniques se fera sur la base de la grille d'évaluation ci-après :

Grille d'évaluation des propositions techniques :

N°	Récapitulatif des formulaires d'évaluation des propositions techniques	Note maximum	Consultants				
			1	2	3	4	5
1	Diplôme et/ou niveau d'étude (Bac + 5)	20					
2	Expérience professionnelle (8 ans minimum I)	10					
3	Une référence au mois dans le domaine de la mission	20					
4	Compréhension de la mission et avis et commentaires sur les Termes de Référence	15					
5	Méthodologie proposée pour réaliser la mission	15					
6	Calendrier de travail et de livraison des produits	10					
7	Expérience avec les Nations Unies pour le système international	10					
TOTAL		100					

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de **70 points** seront considérés pour l'évaluation financière.

La proposition financière la moins-disante (Fm) recevra une note financière (Nf) de cent (100) points, la formule suivante étant utilisée pour le calcul des autres notes financières :

$$Nf = 100 \times Fm/F$$

(F étant le prix de la proposition financière converti dans la monnaie unique).

14.2. Classement et sélection :

La sélection du consultant sera fondée sur la qualité et le coût (SFQC). Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations ci-dessous : (T = poids donné à la proposition technique ; F = poids donné à la proposition financière ; T + F = 1), pour aboutir à une note globale (NG), soit : $NG = (Nt \times T \%) + (Nf \times F \%)$

Critères spécifiques de la soumission :

* Poids des critères techniques : 70 % ;

* Poids des critères financiers : 30% pour l'offre la moins élevées.

Le contrat sera attribué au candidat dont l'offre a été évaluée et déterminée à la fois comme :

1. recevable/compatible/acceptable (*), et
2. ayant obtenu la note globale la plus élevée.

() l'offre est recevable/compatible/acceptable est celle pouvant être définie comme répondant pleinement aux termes de référence.*

XV – PAIEMENT- APPROBATION DE LA PERFORMANCE DU CONSULTANT :

Les honoraires du consultant international et ceux du consultant national seront versés suivant le calendrier de paiement ainsi arrêté :

- Vingt pour cent (20 %) du montant seront versés après acceptation du rapport de démarrage de la mission, au vu du rapport initial d'évaluation (rapport de démarrage) validé par les échanges avec les Parties prenantes;

- Trente pour cent (30%) du montant seront versés après approbation par le PNUD des données issues de la collecte, des enquêtes et autres contacts de terrain ;

- Quarante pour cent (40%) du montant seront versés après validation des versions provisoires des rapports spécifiques et d'évaluation par les participants à la réunion interne de restitution ;

- Dix pour cent (10%) du montant seront versés après dépôt de la version finale des documents de création de la plateforme de concertation des acteurs et de la charte, intégrant les commentaires et amendements de l'atelier de validation accompagnées du rapport de fin de mission.

A travers le processus d'approbation des livrables, le responsable de l'Unité Gouvernance du PNUD évaluera le travail et la performance du consultant. Un certificat (Certificat of Payment) sera délivré après chaque étape par le responsable de l'Unité, pour indiquer la qualité des travaux et approuver le versement de chaque tranche.

Les frais remboursables et les DSA le cas échéant sont versés par tranches convenues à la signature du contrat, au regard du calendrier de la mission contenu dans la proposition technique du consultant international.

XV – APPORTS DU PNUD :

Le PNUD garantira l'appropriation de l'exercice par la mise en place d'une équipe qui appuiera le consultant dans sa mission. Le PNUD s'engage aussi à fournir au consultant les données, documents techniques et autres études pertinentes disponibles, ainsi que l'appui administratif nécessaire pour les contacts avec les milieux professionnels et des autorités du pays.

XVI - ETHIQUE D'EVALUATION :

La présente évaluation est conduite conformément aux principes développés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG (United Nations Evaluation Group). Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations. Ceci inclut notamment : les mesures prises pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et l'analyse des données, particulièrement les autorisations nécessaires pour obtenir des informations concernant des enfants et/ou des adolescents ; les dispositions permettant de stocker et de préserver la sécurité des informations collectées et les protocoles garantissant l'anonymat et la confidentialité des sources d'information.

Approbation :

Gouvernance	Procurement	Finances	RRA

COA :

Account	Dept	Fund	ID	Project	IA	Donor	Activity
71300	COG10	04000	32005	00077415	004257	00012	Activity 3
71200	COG10	04000	32005	00077415	004257	00012	Activity 3